

Publication d'informations en matière de durabilité relatives à la Gestion sous Mandat en Fonds Externes

Résumé

Le mandat de gestion en Fonds Externes (le « Mandat ») vise à orienter les investissements afin de limiter les incidences négatives sur le climat et l'environnement, et favoriser le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies¹. En choisissant notre solution de gestion en Fonds Externes, vous donnez un sens à vos investissements et répartissez vos avoirs entre différents investissements financiers respectueux des critères environnementaux et sociaux.

Les actifs au sein du Mandat sont soigneusement choisis par nos équipes au sein de notre univers d'investissement, qui regroupe des fonds ciblant des sociétés ayant des activités transparentes et un modèle d'entreprise compréhensible.

Nous respectons votre choix de donner de l'impact à vos investissements, à travers la mise en place de critères exigeants, sur les données fournies par MSCI ESG Manager² :

1. afin d'avoir une bonne représentativité de l'impact du portefeuille, une **couverture minimale des données** Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) **des actifs de 75 %** ;
2. pour garantir le caractère responsable du portefeuille, une proportion minimale de 50 % d'actifs couverts disposant d'une **notation ESG minimale de BBB, et une notation moyenne du portefeuille supérieure ou égale à A** ;
3. pour limiter les principales incidences négatives du Mandat, un objectif de **minimum 50 %** des investissements alignés aux objectifs de la Banque de Luxembourg (la « Banque »).

La stratégie d'investissement engagée du Mandat est supportée par la mise en place de contrôles réguliers au niveau de l'univers d'investissement. Les candidats à l'investissement ainsi que les fonds détenus en portefeuille font l'objet d'un suivi constant afin d'identifier des événements environnementaux et sociaux notables susceptibles d'affecter le modèle économique des entreprises y figurant, leur réputation et donc potentiellement dégrader certains critères qui pourraient nous inciter à exclure le fonds de notre univers d'investissement. La mise en place de politiques sectorielles, ainsi que l'analyse et le suivi des controverses permettent de garantir que les investissements réalisés répondent à certains prérequis pour répondre aux critères de durabilité définis par la Banque.

En choisissant la gestion sous mandat en Fonds Externes, vous choisissez d'investir dans des fonds majoritairement exposés à des sociétés qui proposent des solutions pour nos défis de demain, et faites le choix de conjuguer performance et sens de vos investissements.

Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable³.

¹ Le Pacte mondial des Nations Unies propose un cadre d'engagement universel et volontaire, qui s'articule autour de Dix principes relatifs aux droits humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

² MSCI ESG Manager est un fournisseur de données financières sélectionné par la Banque. ESG se réfère aux critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

³ Le Mandat en Fonds externes n'a pas pour objectif l'investissement durable, mais considère les problématiques liées à la durabilité au sein de ses processus de sélection des investissements.

Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Le Mandat vise à orienter les investissements afin de limiter les incidences négatives sur le climat et l'environnement, ainsi qu'à favoriser le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies. De plus, la gestion du Mandat se base sur le suivi des controverses environnementales et sociales, le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et le respect des politiques d'exclusions sectorielles de la Banque. Finalement, ce Mandat s'assure que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Le Mandat est classifié en conséquence en tant qu'article 8 selon le règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »). Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales de ce produit.

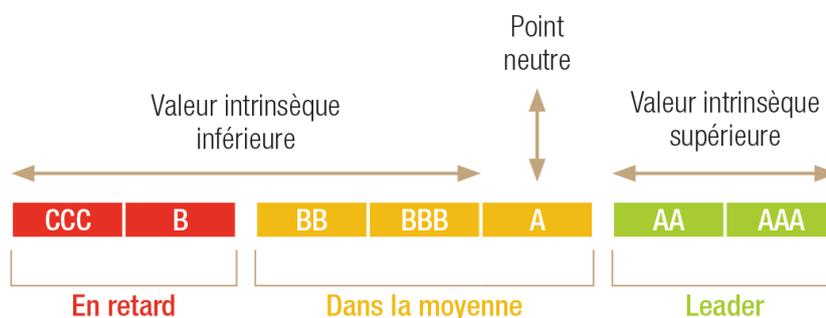
Afin de mesurer la limitation des incidences négatives sur le climat et l'environnement ainsi que le respect du pacte mondial des Nations Unies, la Banque a sélectionné une série d'indicateurs de durabilité :

- Un alignement aux Objectifs de Développement Durable définis par les Nations Unies (« ODD »).
- Une limitation des principales incidences négatives des investissements réalisés dans le Mandat, via un objectif de minimum 50 % du portefeuille investi aligné aux limites définies par la Banque.
- Une approche quantitative sur la base de notations ESG établies par notre fournisseur de données MSCI ESG Manager.

Les notations ESG de MSCI ESG Manager visent à mesurer la gestion par une entreprise des risques et opportunités ESG financièrement pertinents. Cette méthodologie est basée sur des règles permettant d'identifier les leaders et les retardataires du secteur en fonction de leur exposition aux risques ESG et de la manière dont ils gèrent ces risques par rapport à leurs pairs.

Cette approche se traduit par les critères suivants :

- Une couverture minimale des actifs gérés par MSCI ESG Manager de 75 %, afin d'avoir une bonne représentativité du portefeuille ;
- Sur la proportion des actifs couverts par MSCI ESG Manager (hors cash et or), une proportion minimale de 50% d'actifs disposant d'un rating BBB minimum ;
- Une notation globale moyenne du portefeuille supérieure ou égale à A.



Source : MSCI ESG Manager

Stratégie d'investissement

La gestion sous mandat en Fonds Externes est constituée d'une sélection de fonds internationaux de qualité recommandés par nos analystes suite à la réalisation d'une analyse rigoureuse. En premier lieu, une analyse quantitative a pour but d'affiner l'univers d'investissement afin d'identifier les fonds qui présentent un bon équilibre entre le risque et la performance. Ensuite, une analyse qualitative est effectuée, afin de comprendre le fonctionnement du fonds à travers différents prismes : le promoteur, son équipe de gestion, son style et sa philosophie d'investissement. Les fonds retenus sont donc issus de promoteurs spécialisés dans une classe d'actifs et bénéficiant d'une bonne assise financière, et dotés d'une équipe et d'un processus de gestion stables ; ils offrent un équilibre optimisé entre le rendement attendu et le niveau de risque pris.

Le portefeuille est géré de façon opportuniste par des spécialistes qui ajustent sa structure en fonction de l'évolution de l'environnement économique.

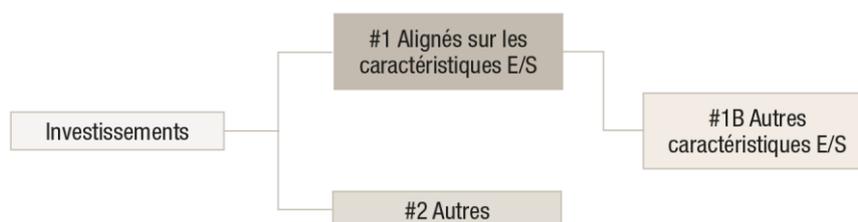
Outre ces critères stricts de sélection des fonds, la gestion sous mandat en Fonds Externes repose également sur le principe fondamental de diversification (classes d'actifs, secteurs et zones géographiques). La construction du portefeuille est axée sur la combinaison de classes d'actifs décorrélées, de sorte que le risque total du portefeuille est inférieur à la somme des risques des différents actifs (ou instruments) qui le composent. Il en résulte une minimisation du risque par unité de rendement ou une maximisation du rendement par unité de risque. De plus, l'accent est mis sur le niveau de valorisation relative des différentes classes d'actifs.

Le Mandat est classifié en conséquence en tant qu'article 8 selon SFDR. Cela signifie qu'il promeut, notamment des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Proportion d'investissements

Le Mandat a pour objectif de réaliser un minimum de 50 % d'investissements alignés avec les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Mandat (#1).

La proportion résiduelle d'actifs (#2) de ce Mandat inclut entre autres, les éventuelles réserves en cash et or, ainsi que les investissements réalisés à des fins de diversification et/ou couverture, qui ne peuvent être considérés comme promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales en raison de données insuffisantes fournies par notre fournisseur de données, mais qui après une analyse qualitative réalisée par la Banque, respectent les caractéristiques et éléments contraignants retenus pour le Mandat.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Au-delà de l'approche ESG propre à chaque actif qui compose le portefeuille géré, une approche quantitative est également utilisée par la Banque au niveau du portefeuille :

- Nous avons pour objectif que la notation moyenne du portefeuille soit supérieure ou égale à A. Cette notation moyenne reflète la somme pondérée des scores MSCI ESG Manager des différents Fonds Externes, convertie ensuite en notation entre AAA et B. Les actifs avec un score de CCC ne peuvent pas être détenus dans le Mandat.
- Nous visons une couverture des données de MSCI ESG Manager de minimum 75 % des actifs (hors cash et or), nous permettant d'avoir une bonne représentativité du portefeuille.
- Nous visons également une proportion minimale de 50 % d'actifs définis comme « responsable » par la Banque, c'est-à-dire disposant d'un rating BBB min. sur l'échelle de notation de MSCI ESG Manager, la proportion (50 %) étant fixée après exclusion des actifs hors champ (cash et or).

Cette approche est complétée par :

- La prise en compte des principales incidences négatives sur la base d'une définition de seuils restrictifs et contraignants ;
- La prise en compte des controverses (sur base des informations fournies par MSCI ESG Manager et l'exclusion des controverses considérés comme les plus sévères) ;
- La mise en place et le respect de politiques sectorielles (limitant ou excluant directement la sélection de produits ayant trait à certains secteurs tels que le charbon par exemple).

Méthodes

Un travail d'analyse qualitative approfondi est réalisé pour évaluer la robustesse du processus de gestion, et en particulier, l'approche ESG des actifs de notre univers. A ce titre, différentes approches peuvent co-exister :

- **L'approche best-in-class** qui vise à sélectionner les sociétés ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance dans leur secteur ou industrie ;
- **L'approche d'intégration ESG** qui attache la même importance aux critères financiers qu'extra-financiers ;
- **L'approche thématique** qui se focalise sur un objectif précis, comme l'environnement, la gestion de l'eau ou la diversité homme-femme, par exemple ;
- **L'investissement à impact** qui a pour but de générer un impact environnemental ou social positif. L'investissement à impact se distingue par l'intentionnalité et la mesurabilité de l'impact.

Outre l'**analyse qualitative** des processus de gestion des actifs, notre équipe de sélection tente de déterminer si l'entreprise ou la société de gestion en tant que telle adopte elle aussi un comportement durable réfléchi. Pour ce faire, nos analystes ont défini un questionnaire qui permet de comprendre dans quelle mesure la société de gestion analysée a pris la mesure des risques et opportunités liés aux problématiques de durabilité. Ce questionnaire sert de point de référence pour déterminer comment l'entreprise cible ou la société de gestion se positionne au niveau de l'investissement durable, quelle est sa philosophie et quelles actions concrètes ont été mises en place.

Notre démarche comporte également un **volet quantitatif**, c'est-à-dire qu'elle s'appuie sur une notation externe des différents véhicules. Pour ce faire, nous utilisons les scores de MSCI ESG Manager qui évaluent les différents actifs selon leur risque ESG sur une échelle allant de 1 à 10.

Sources et traitement des données

Les actifs faisant partie de notre univers d'investissement recommandé sont classifiés selon une cote de durabilité avec un objectif de couverture complète de notre univers. Pour ce faire, nous nous appuyons sur l'analyse et les données fournies par le module MSCI ESG Manager.

MSCI ESG Manager réalise son analyse des actifs sur la base de données publiées :

- directement par les entreprises (e.g. rapports de durabilité, rapports annuels, rapports réglementaires, sites internet, etc.) ; ou
- indirectement via des agences gouvernementales, associations professionnelles et fournisseurs de données financières ; ou
- en contactant directement les entreprises concernées.

Dans certains cas, pour pallier un manque de données, MSCI ESG Manager peut réaliser des estimations sur la base d'une méthodologie propriétaire utilisant différentes sources de données externes (issues de différents médias, associations non-gouvernementales et autres acteurs de marché).

Afin de garantir la qualité des données utilisées, nous réalisons une analyse de la couverture de ces données, et définissons des seuils minimums de couverture à partir desquels les principales incidences négatives peuvent être prises en compte dans les décisions d'investissement de la Banque. En effet, nous considérons qu'un actif rapportant des indicateurs sur une faible partie de ses investissements ne garantit pas une qualité de données suffisante pour impacter les décisions d'investissement du produit.

Pour évaluer les risques ESG d'une société, MSCI ESG Manager détermine les principaux risques du secteur auquel elle appartient, puis évalue ensuite la capacité de l'entreprise à gérer les différents risques ESG identifiés, comparativement à ses concurrents directs. Celle qui gère donc le mieux ces risques bénéficiera d'un score élevé au sein de son secteur (approche « best-in-class »). Cette approche extra-financière compare les entreprises au sein de leur propre secteur d'activité, pour déterminer celles qui sont le mieux positionnées dans l'appréhension des risques et des opportunités liés au développement durable.

De plus, la mise en place de politiques sectorielles, ainsi que l'analyse et le suivi des controverses permettent de garantir que les investissements réalisés répondent à certains pré requis fixés pour répondre aux critères de durabilité définis par la Banque.

Limites aux méthodes et aux données

MSCI ESG Manager base son analyse sur des données fournies directement ou indirectement par les entreprises. La Banque est consciente que cette approche présente trois limites principales :

1. Le contrôle de la transparence, l'exactitude et la précision des données fournies directement par toutes les entreprises couvertes par MSCI ESG Manager est difficile à mettre en pratique ;
2. L'analyse de données calculées sur base d'estimations peut ne pas suffisamment refléter la réalité ;
3. De plus, les normes et réglementations relatives à la publication de ces données ne sont pas harmonisées à l'échelle mondiale. Ce manque d'harmonisation peut entraîner des disparités régionales et peut, potentiellement, pénaliser certaines géographies ayant des normes moins strictes que l'Union européenne.

Afin de minimiser l'impact de ces limites sur la mesure des caractéristiques environnementales et sociales promues par ce Mandat, la Banque a mis en place différents filtres :

Pour le Mandat, lorsque les données ne sont pas rapportées par l'entreprise et ne peuvent être estimées par MSCI ESG Manager, la Banque ne considèrera pas cet actif dans le cadre de son analyse de durabilité.

La Banque s'assure qu'un minimum de 75 % des actifs (hors cash et or) inclus dans le Mandat aient une note ESG fournie par MSCI ESG Manager. Cela permet une bonne représentativité du portefeuille et une proportion minimale de 50 % d'actifs « responsables », c'est-à-dire disposant d'un rating BBB minimum sur l'échelle de notation de MSCI ESG Manager, la proportion (50 %) étant fixée après exclusion des actifs hors champ (cash et or).

Diligence raisonnable

En plus de l'exclusion des actifs dont les données ESG ne sont, soit pas disponibles, soit peu probantes, la Banque a mis en place un dispositif de contrôle afin de s'assurer que les données utilisées dans le cadre de son intégration de la durabilité soient de bonne qualité.

La Banque utilise une approche « best-in-class » sur la base d'un ensemble d'actifs groupés géographiquement fournis par MSCI ESG Manager. Cette approche permet à la Banque de mettre en perspective les données attribuées à un actif par rapport à un ensemble de pairs comparables.

Ainsi, cette approche permet d'identifier d'éventuelles anomalies au niveau des données fournies par une entreprise.

De plus, si un actif inclus dans ce Mandat est touché par une controverse environnementale et/ou sociale, le comité ISR⁴ de la Banque pourra réaliser une analyse qualitative supplémentaire afin de pouvoir prendre une potentielle décision d'exclusion de cet actif du Mandat et de l'univers d'investissement de la Banque.

Politiques d'engagement

Ce mandat investit uniquement dans des fonds de gérants externes. Ces derniers sont donc responsables et décisionnaires de leur politique d'engagement respective. Ce critère fait toutefois partie intégrante de l'analyse qualitative de la société de gestion effectuée lors de la sélection du fonds.

Les candidats à l'investissement ainsi que les fonds détenus en portefeuille font l'objet d'un suivi constant afin d'identifier des événements environnementaux et sociaux notables susceptibles d'affecter le modèle économique des entreprises y figurant, leur réputation et donc potentiellement dégrader certains critères qui pourraient nous inciter à exclure le fonds de notre univers d'investissement. La mise en place de politiques sectorielles, ainsi que l'analyse et le suivi des controverses permettent de garantir que les investissements réalisés, répondent à certains prérequis pour répondre aux critères de durabilité définis par la Banque.

Ainsi, notre équipe reçoit quotidiennement, au travers de la plateforme MSCI ESG Manager, des alertes concernant toutes controverses notables auxquelles sont sujettes les entreprises dans lesquelles les fonds détenus en portefeuille sont investis.

Le filtre est dans un premier temps basé sur les classifications des controverses attribuées par MSCI ESG Manager selon le degré de sévérité (faible, modéré, sévère et très sévère).

Les fonds dépassant nos seuils de tolérance dans des sociétés exposées à une controverse « très sévère » seront retirés de l'univers d'investissement de la Banque dans les 3 mois suivant leur changement de statut. Tant qu'un actif est classifié en controverse « très sévère », il ne pourra plus

⁴ Investissement Socialement Responsable.

être proposé à l'investissement pour nos clients. Les actifs détenus seront vendus dans un délai de 3 mois maximum. Dans certains cas exceptionnels, à la suite d'une analyse qualitative et approfondie de la Banque et une validation du comité ISR, l'actif concerné pourrait être conservé.

Indice de référence désigné

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.